



Assemblée générale

Distr. générale
14 août 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 53 de l'ordre du jour provisoire*

Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

Questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [77/127](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, qui rende compte notamment des mesures prises pour renforcer dans chacune d'entre elles les compétences et l'efficacité, la transparence, le respect du principe de responsabilité, la représentation géographique, la prise en compte des questions de genre et la participation égale des femmes, ainsi que la participation des jeunes. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général d'inclure dans le rapport des informations relatives à l'effet des réformes menées à l'Organisation des Nations Unies sur l'exécution des mandats des missions politiques spéciales. Le présent rapport, qui est le onzième présenté à l'Assemblée sur ce sujet, porte sur la période allant d'août 2022 à juillet 2023.

* [A/78/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 77/127 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, qui rend compte notamment des mesures prises pour renforcer dans chacune d'entre elles les compétences et l'efficacité, la transparence, le respect du principe de responsabilité, la représentation géographique, la prise en compte des questions de genre et la participation égale des femmes, ainsi que la participation des jeunes.

2. En 2023, l'Organisation des Nations Unies a commémoré le soixante-quinzième anniversaire de la création de la première mission politique spéciale, le Médiateur des Nations Unies en Palestine, dont le mandat a été établi par l'Assemblée générale le 14 mai 1948¹. Depuis, les missions politiques spéciales ont joué un rôle crucial dans l'action menée par l'Organisation pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Elles ont accompagné les États Membres à travers des périodes historiques de changement : elles ont soutenu la décolonisation en Afrique et en Asie dans les années 1960, contribué à mettre fin aux guerres civiles et à bâtir la paix dans les années 1990 en Amérique centrale, aidé le Cameroun et le Nigéria à régler pacifiquement leur différend frontalier, accompagné le remarquable processus de consolidation de la paix en Sierra Leone, assisté le Népal dans sa transition vers la paix et la démocratie au début des années 2000, ou encore aidé la Colombie à mettre en œuvre l'accord de paix qui a mis fin à la plus longue guerre civile sur ce continent.

3. Malgré ce bilan, les missions politiques spéciales doivent aujourd'hui faire face à de nombreuses difficultés, l'environnement dans lequel elles opèrent étant devenu beaucoup plus complexe. La nature des conflits a évolué de telle sorte qu'il est devenu plus difficile de parvenir à des accords de paix. Une série de nouvelles menaces, ou d'anciennes menaces qui ont pris de nouvelles dimensions, se superposent de plus en plus à la dynamique des conflits et la façonnent, notamment les effets des changements climatiques, l'accroissement des inégalités, l'enlisement ou les progrès limités observés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la militarisation des nouvelles technologies, y compris par l'utilisation de discours de haine et de la désinformation à une échelle jamais vue auparavant. La résurgence des rivalités géopolitiques, les États membres adoptant des approches de plus en plus divergentes face aux crises, a créé des obstacles importants à la recherche de solutions collectives. Ces défis à multiples facettes ne sont pas l'apanage des missions politiques spéciales. Ils se posent à l'Organisation pour l'ensemble de l'action qu'elle mène en matière de paix et de sécurité. Pourtant, dans un contexte mondial difficile, les missions politiques spéciales ont continué de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

4. Le 20 juillet 2023, le Secrétaire général a présenté aux États Membres une note d'orientation intitulée « Un Nouvel Agenda pour la paix », dans laquelle il a exposé ses réflexions sur la manière dont les États Membres pouvaient surmonter la logique de la concurrence et adhérer pleinement à la coopération aux fins d'intérêts communs. Le présent rapport revient sur les aspects des propositions formulées dans « Un Nouvel Agenda pour la paix » qui ont des liens particuliers avec le travail des missions politiques spéciales et souligne leur importance pour ce qui est de faire progresser l'action multilatérale en faveur de la paix.

¹ Résolution 186 (S-2) de l'Assemblée générale.

II. Réflexions sur le soixante-quinzième anniversaire des missions politiques spéciales

5. Le 14 mai 1948, lors de sa deuxième session extraordinaire, l'Assemblée générale a décidé de déployer un médiateur des Nations Unies pour faire face à la situation au Moyen-Orient. C'était la première fois que l'Organisation des Nations Unies menait une médiation à titre officiel et il s'agissait alors du premier déploiement de ce qui allait devenir les missions politiques spéciales. Folke Bernadotte, nommé Médiateur des Nations Unies en Palestine dans la semaine qui a suivi la décision de l'Assemblée, a remporté d'importants succès : il a aidé les parties à conclure une trêve initiale deux semaines seulement après son déploiement et a contribué à jeter les bases d'un travail humanitaire qui allait finalement fournir l'assise à la création de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. M. Bernadotte a été assassiné alors qu'il exerçait ses fonctions de médiateur à Jérusalem le 17 septembre 1948. Son mandat a démontré ce que pouvaient faire les missions politiques spéciales : recourir aux bons offices pour trouver un terrain d'entente entre les parties, y compris dans les négociations les plus difficiles, et s'engager politiquement pour contribuer à améliorer la vie des gens sur le terrain. Depuis 1948, les missions politiques spéciales se sont efforcées de reprendre le flambeau et de contribuer à tenir la promesse faite dans la Charte des Nations Unies de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

6. Jusqu'au début des années 1960, l'Organisation a déployé un large éventail de missions politiques en réponse à des situations complexes auxquelles la communauté internationale était en proie à l'époque, telles que la nécessité d'assurer la médiation des conflits au Moyen-Orient et en Asie du Sud ou d'accompagner la transition vers l'indépendance des pays colonisés en Afrique et en Asie. Au cours de cette période déterminante, l'Organisation a également déployé plusieurs types de missions, tels, par exemple, les petits bureaux politiques chargés de tâches de facilitation, comme la présence des Nations Unies en Jordanie, établie par l'Assemblée générale en 1958. Dans d'autres cas, les missions politiques créées dans le contexte de la décolonisation ont aidé les pays à élaborer une constitution et à mettre en place des institutions administratives, comme ce fut le cas pour les Commissaires des Nations Unies en Érythrée et en Libye².

7. Alors que les rivalités de la guerre froide s'intensifiaient et que les divisions au sein des organes intergouvernementaux des Nations Unies s'accroissaient, l'Organisation a mis un frein au déploiement de nouvelles missions politiques des années 1960 jusqu'à la fin de la guerre froide. Tandis que les Secrétaires généraux successifs se sont appuyés sur des envoyées spéciales et des envoyés spéciaux et des missions de bons offices, le déploiement de missions civiles plus importantes sur le terrain, sur mandat de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, a considérablement diminué. Parmi les exceptions notables, on peut citer la désignation d'un médiateur pour Chypre, recommandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964), ainsi que la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général pour le Moyen-Orient, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, dans le but de maintenir le contact avec les États Membres de la région et d'œuvrer en faveur d'un règlement pacifique.

8. La fin de la guerre froide a ouvert de nouvelles perspectives en matière de sécurité collective et de missions politiques spéciales. Les transitions politiques

² Résolution 390 (V) de l'Assemblée générale sur l'Érythrée, en date du 2 décembre 1950, et résolution 289 (IV) de l'Assemblée générale sur la question du sort des anciennes colonies italiennes, en date du 21 novembre 1949.

observées dans de nombreuses régions du monde ont entraîné une augmentation des demandes d'assistance de la part des États Membres, en particulier dans des domaines tels que la médiation et les bons offices à l'appui des efforts régionaux visant à rétablir l'ordre constitutionnel après des changements anticonstitutionnels de gouvernement, l'assistance électorale, l'élaboration d'une constitution, la réconciliation et l'état de droit. En réponse, l'Organisation a établi de nouvelles missions en Asie, en Afrique et en Amérique centrale pour aider les États Membres à répondre à ces besoins. Par exemple, en 1993, à la demande de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a envoyé une mission spéciale en Afghanistan avec pour mandat de consulter un groupe largement représentatif de responsables afghans sur la façon dont l'Organisation des Nations Unies pourrait le mieux, à leur avis, aider l'Afghanistan à favoriser la réconciliation nationale et le redressement³. Des bureaux politiques des Nations Unies ont été créés au Burundi en 1993 et en Somalie en 1995 afin de promouvoir la paix et la réconciliation dans ces pays. L'assistance électorale a également été au centre de certaines des missions politiques établies à la fin des années 1980 et dans les années 1990, telles que la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral au Nicaragua et le Groupe d'observateurs des Nations Unies pour la vérification des élections en Haïti.

9. Le consensus plus large existant au sein du Conseil de sécurité durant l'après-guerre froide a également contribué à la mise en place de missions dotées de mandats multidimensionnels. Des initiatives telles que la Mission civile internationale en Haïti (mission conjointe de l'ONU et de l'Organisation des États américains), la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, la Mission des Nations Unies au Népal, le Bureau des Nations Unies en Angola et le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste sont l'illustration de cette dynamique. Ces missions étaient chargées de remplir un large éventail de fonctions thématiques qui, bien que familières aujourd'hui, représentaient à l'époque de nouveaux domaines de travail importants. Une autre évolution notable au cours de cette période a été la création de bureaux dotés de mandats régionaux, avec en premier lieu ce qui était alors le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest [aujourd'hui devenu le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)], créé en 2002, suivi par le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC).

10. En réponse à la multiplication des conflits dans différentes régions au cours des 15 dernières années, l'Organisation a mis en place plusieurs nouvelles missions politiques spéciales. Elle a notamment déployé des envoyées spéciales et des envoyés spéciaux chargés de mettre fin à la violence et de négocier des accords de paix, comme au Myanmar, en République arabe syrienne et au Yémen, ainsi que des missions basées dans les pays, comme la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), créée en 2011. Dans certains cas, des missions politiques spéciales ont été déployées pour soutenir une dynamique politique positive et la mise en œuvre d'un accord de paix, comme la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Cette période a également été marquée par une innovation importante dans la conception des missions politiques spéciales. Entre autres exemples, on peut citer le déploiement de missions techniques conjointes (par exemple, la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne), un nombre croissant d'envoyés ayant des mandats régionaux (par exemple, dans la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs) et des missions axées sur l'état de droit et le secteur de la justice (par exemple, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti).

³ Résolution 48/208 du 21 décembre 1993.

11. Depuis les premières années de l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale a recours aux missions politiques spéciales pour faire face à une série de menaces complexes pesant sur la paix et la sécurité internationales. Cependant, dans certains cas, leur efficacité est entravée par la dynamique politique sur le terrain, le manque d'engagement des parties en faveur de la paix ou l'absence de soutien unifié de la part du Conseil de sécurité. Néanmoins, leur souplesse et leur adaptabilité en ont fait un élément central de la boîte à outils dont disposent les États Membres pour prévenir et résoudre les conflits et pérenniser la paix. La fermeture de plusieurs missions après qu'elles ont atteint leurs objectifs, telles que le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, souligne le fait que les missions politiques spéciales ne sont pas conçues pour s'inscrire dans la durée, mais sont plutôt considérées comme des mécanismes déployés pour des tâches spécifiques. La vision qu'ont les États Membres du rôle des missions a évolué en fonction des circonstances sur le terrain, ce qui a souvent obligé les missions politiques spéciales à s'adapter. Cette adaptabilité et cette capacité de réaction rapide se sont avérées essentielles à leur action, permettant à ces missions d'occuper une place capitale dans l'éventail des mécanismes que l'Organisation des Nations Unies peut proposer aux États Membres en matière de paix et de sécurité.

III. Un Nouvel Agenda pour la paix et ses implications pour les missions politiques spéciales

12. Le 20 juillet 2023, le Secrétaire général a présenté aux États Membres une note d'orientation intitulée « Un Nouvel Agenda pour la paix » ([A/77/CRP.1/Add.8](#)). Le Secrétaire général y établit un diagnostic clair de la situation actuelle : la période de l'après-guerre froide est terminée, les relations de pouvoir mondiales sont de plus en plus fragmentées et une transition géopolitique est en cours. De nouveaux pôles d'influence sont en train d'émerger et le système international connaît des bouleversements rapides. La coopération internationale est plus que jamais essentielle pour lutter contre des menaces croissantes et interdépendantes. Plusieurs de ces menaces sont mises en évidence dans la note d'orientation : la nature changeante du paysage des conflits, la persistance de la violence en dehors des situations de conflit, la militarisation potentielle des nouvelles technologies, la montée des inégalités, le rétrécissement de l'espace de participation citoyenne et l'urgence climatique. Il y est examiné comment les États Membres peuvent se détourner de la logique de concurrence et adhérer pleinement à la coopération aux fins d'intérêts communs, fondée sur les principes de confiance, de solidarité et d'universalité.

13. Dans la note d'orientation, il est fait le constat que les conflits sont devenus plus complexes, plus meurtriers et plus difficiles à résoudre. Les missions politiques spéciales ont fait l'expérience directe de cette réalité, puisque les accords de paix sont restés hors de portée dans des contextes tels que la République arabe syrienne et le Yémen malgré les efforts continus des envoyés spéciaux et de leurs équipes. Dans la note d'orientation, il est instamment demandé aux États Membres d'intensifier la diplomatie préventive afin de combler les fossés qui se creusent et de veiller à ce que l'humanité ne soit pas écrasée par une rivalité sans frein.

14. Dans la note d'orientation, les États Membres sont également instamment invités à investir dans la diplomatie et les bons offices, activités que les missions politiques spéciales exercent en tant qu'entités opérationnelles de l'Organisation dans ce domaine. De la Libye à l'Iraq en passant par la Somalie, les envoyées et représentants spéciales et les envoyés et représentants spéciaux du Secrétaire général soutiennent le dialogue et la négociation de solutions politiques pour bâtir et pérenniser la paix. Au Yémen, la trêve négociée par l'Envoyé spécial du Secrétaire

général pour le Yémen en avril 2022 a permis de réduire considérablement la violence et de faciliter la reprise des services essentiels. Ces avancées ont perduré même après la fin de la trêve.

15. Dans la note d'orientation, le Secrétaire général invite également les États Membres à investir dans la prévention des conflits et de la violence. De nombreuses occasions de prévention sont manquées en raison de la méfiance entre les États Membres et de préoccupations concernant la souveraineté nationale. L'engagement d'élaborer des stratégies nationales de prévention pour s'attaquer aux différents moteurs et catalyseurs des conflits et de la violence dans les sociétés est un élément clé du Nouvel Agenda pour la paix. Ces stratégies viseraient à renforcer les infrastructures nationales pour la paix, à promouvoir l'état de droit, à soutenir la société civile et à renforcer la cohésion sociale. La note d'orientation indique clairement que la prévention nécessite un changement de méthode urgent, par lequel tous les États acceptent de faire de la prévention et de la pérennisation de la paix des objectifs universels. L'Organisation des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire de ses missions politiques spéciales, se tient prête à apporter son soutien, sur demande, à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales de prévention.

16. Dans le document d'orientation, il est également recommandé aux États Membres de renforcer le rôle que joue la Commission de consolidation de la paix dans l'organisation de débats thématiques sur des questions transversales, en mettant l'accent sur le fait que la paix et le développement se renforcent mutuellement. La Commission, qui insiste beaucoup sur l'appropriation des programmes par les pays, peut servir de cadre aux États Membres pour aborder les questions qui se situent au confluent de la paix et du développement. Il s'agit notamment d'examiner les liens entre les inégalités, la violence et les conflits, de reconnaître l'importance du Programme 2030 pour la prévention et la consolidation de la paix, et de comprendre les interconnexions entre le développement, les changements climatiques et la paix. La Commission peut également créer des possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire et soutenir les pays qui sont retirés de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Au fil des ans, les missions politiques spéciales ont grandement bénéficié de l'attention appelée par la Commission sur les priorités nationales de consolidation de la paix des pays dans lesquels elles sont déployées, ainsi que du rôle de la Commission dans la mobilisation du soutien politique international et des ressources en faveur de ces priorités.

17. Alors que la concurrence mondiale s'intensifie et que les possibilités de prévention et de règlement des conflits se réduisent, il est noté dans la note d'orientation que la capacité de l'Organisation des Nations Unies à travailler en étroite collaboration avec les partenaires régionaux est primordiale dans l'action qu'elle mène pour prévenir l'éclatement, la poursuite et la réapparition des conflits. Les liens entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales telles que l'Union africaine n'ont jamais été aussi forts. Les missions politiques spéciales ont fait de la coopération avec les organisations régionales une priorité centrale. Nombre d'entre elles, telles que l'UNOWAS et le BRENUAC, ont pour mandat de travailler aux côtés de leurs homologues régionaux et de les appuyer. Les missions restent un outil essentiel pour assurer la cohérence stratégique et la coordination lorsque des situations particulières se présentent.

18. La note d'orientation contient également des recommandations relatives au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui constitue un autre élément central du travail de toutes les missions politiques spéciales. Dans la note, le Secrétaire général appelle à une transformation des dynamiques de pouvoir genrées dans le domaine de la paix et de la sécurité et demande instamment aux États Membres

d'adopter des mesures concrètes pour garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les niveaux de la prise de décision en matière de paix et de sécurité, y compris des quotas et des cibles à atteindre. Il appelle également à s'engager pour éradiquer toutes les formes de violence fondée sur le genre, à adopter une législation solide et complète et à fournir un financement durable, prévisible et souple en faveur de l'égalité des genres.

19. Au fond, le Nouvel Agenda pour la paix vise à revitaliser l'action multilatérale en faveur de la paix. Les missions politiques spéciales – tout comme les opérations de maintien de la paix – restent essentielles pour rendre opérationnel le système de sécurité collective imaginé dans la Charte des Nations Unies. La note d'orientation souligne que ces missions resteront un élément central de l'éventail des interventions de l'Organisation des Nations Unies face à certains des contextes actuels les plus instables en matière de paix et de sécurité. Dans le même temps, les nombreux problèmes auxquels ces missions se heurtent actuellement sur fond de détérioration de la paix et de la sécurité mondiales y sont relevés et des recommandations sont avancées qui donnent un aperçu de ce que les États Membres peuvent faire pour renforcer ces missions afin qu'elles restent un élément essentiel de la boîte à outils de l'Organisation en matière de paix et de sécurité.

IV. Dialogue interactif avec les États Membres

20. Dans sa résolution [77/127](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'instaurer un dialogue régulier, interactif et ouvert à toutes les parties intéressées sur les questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales et a invité le Secrétariat à se rapprocher des États Membres avant la tenue de ce dialogue afin que la participation y soit large et fructueuse.

21. À la suite de consultations avec les cofacilitateurs de la résolution de l'Assemblée générale et le Bureau de la Quatrième Commission, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a organisé le 11 juillet 2023 le dixième dialogue interactif annuel sur les missions politiques spéciales. Le dialogue s'est concentré sur le rôle et les contributions des missions politiques spéciales dans la promotion de l'action multilatérale en faveur de la paix.

22. Dans ses observations, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a souligné que la promotion de l'action multilatérale en faveur de la paix était une priorité essentielle pour le Secrétaire général et un thème central de sa note d'orientation intitulée « Un Nouvel Agenda pour la paix ». Elle a constaté la détérioration de la situation mondiale en matière de paix et de sécurité et de l'environnement opérationnel dans lequel plusieurs missions politiques spéciales étaient déployées, de l'Afghanistan à Haïti en passant par le Soudan. Elle a souligné que les difficultés actuelles en matière de paix et de sécurité étaient exacerbées par des menaces transfrontières telles que la crise climatique et la militarisation des nouvelles technologies. Sa présentation s'est concentrée sur trois domaines centraux qui sont apparus comme des priorités pour les États Membres lors des consultations aux fins de l'élaboration du Nouvel Agenda pour la paix : la nécessité d'investir davantage, à la fois politiquement et financièrement, dans la diplomatie ; la nécessité de donner la priorité à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix ; le besoin urgent d'une action décisive pour transformer les dynamiques de pouvoir générées dans le domaine de la paix et de la sécurité.

23. La Sous-Secrétaire générale aux opérations d'appui a informé les États Membres du travail réalisé par le Département de l'appui opérationnel pour soutenir les missions politiques spéciales dans l'exercice de leur mandat. Dans un contexte marqué par la complexité croissante des environnements opérationnels, le

Département s'est efforcé de garantir la résilience de la chaîne d'approvisionnement des missions et la conformité de ses chaînes d'approvisionnement mondiales avec les objectifs de développement durable et le Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030). Elle a souligné les progrès accomplis par le Département dans l'application de la stratégie du Secrétaire général relative à la parité des genres, conformément aux engagements fondamentaux pris dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

24. Au cours de l'échange qui a suivi, les États Membres ont salué le rôle important joué par les missions politiques spéciales dans la prévention des conflits, la consolidation, le rétablissement et la pérennisation de la paix, et ont exprimé leurs attentes s'agissant du Nouvel Agenda pour la paix. Les États Membres ont noté qu'il importait que les missions politiques spéciales aient des mandats clairs et réalisables et réaffirmé qu'elles devaient exercer leurs activités dans le respect de la souveraineté des États. Ils ont accueilli avec satisfaction l'action menée par les missions politiques spéciales pour faire progresser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et pour intégrer les questions de genre dans leur travail, et ont demandé que davantage de femmes soient nommées à des postes à responsabilités dans les missions politiques spéciales. Plusieurs intervenants ont évoqué les discussions en cours à l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix et souligné la nécessité de fournir davantage de fonds pour les activités des missions politiques spéciales en matière de consolidation et de pérennisation de la paix. Les États Membres ont encouragé les missions politiques spéciales à continuer d'œuvrer pour renforcer la participation véritable des jeunes, intégrer des considérations climatiques selon qu'il conviendrait et employer des moyens innovants afin d'accroître leur efficacité dans l'exécution des mandats.

V. Principaux faits nouveaux d'ordre opérationnel

Afrique

25. Le 2 septembre 2022, le Secrétaire général a nommé Abdoulaye Bathily Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la MANUL. Depuis son arrivée à Tripoli, le Représentant spécial a lancé une série de consultations inclusives avec les parties prenantes libyennes et internationales afin d'engager la Libye sur la voie d'élections présidentielle et législatives inclusives dans les plus brefs délais. La MANUL a mobilisé des services d'experts en matière constitutionnelle, électorale et de genre pour soutenir le comité « 6+6 » établi conjointement par la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État pour arrêter définitivement les lois électorales du pays. En juin 2023, le Représentant spécial a intensifié son dialogue avec les parties prenantes libyennes afin de parvenir à un compromis sur les questions litigieuses restantes dans les projets de loi. Il s'est également entretenu avec les principaux acteurs militaires et de la sécurité de l'ensemble du pays, dans le cadre d'une série de dialogues avec la Commission militaire conjointe 5+5, afin de discuter notamment du retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires, de la réunification des institutions militaires et de la création d'un environnement de sécurité propice aux élections.

26. Le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique a coordonné et renforcé la cohérence de l'action collective des entités des Nations Unies dans la région afin d'aider les pays dans leur quête d'une paix et d'un développement durables. L'Envoyée spéciale a exercé ses bons offices concernant la situation en Éthiopie, en dialoguant avec le Gouvernement fédéral éthiopien et le Front populaire de libération du Tigré, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et d'autres partenaires afin de

faire avancer le processus de paix. Le Bureau de l'Envoyée spéciale a apporté un soutien technique et consultatif à l'IGAD et a coordonné la mise en œuvre de l'examen de la Stratégie régionale des Nations Unies pour la prévention dans la Corne de l'Afrique.

27. Pendant la majeure partie de la période considérée, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) a poursuivi son action visant à faciliter un processus politique inclusif afin de rétablir une transition démocratique crédible dirigée par des civils au Soudan. Elle a travaillé dans le cadre d'un mécanisme trilatéral aux côtés de l'Union africaine et de l'IGAD. La MINUATS a mis en œuvre les quatre piliers de son mandat, y compris le soutien à l'application de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan en présidant le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour et en contribuant à l'exécution du Plan national de protection des civils. Cependant, des combats à grande échelle ont éclaté le 15 avril 2023 entre les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises, ce qui a gravement perturbé les activités de la Mission. En conséquence, la MINUATS a délocalisé la majeure partie de son personnel et établi une petite présence à Port Soudan, en se concentrant sur les priorités essentielles telles que les bons offices en faveur de la paix. En outre, elle a mis en place un bureau temporaire à Nairobi.

28. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a aidé le Gouvernement fédéral somalien à mettre en œuvre ses principales priorités en matière d'édification de l'État. Elle a également plaidé en faveur de l'avancement du processus de révision constitutionnelle en cours dans une démarche consensuelle et inclusive, en veillant à ce que les voix des femmes, des jeunes et des communautés marginalisées soient prises en compte. La Mission a également offert ses bons offices au Gouvernement fédéral somalien et aux États membres de la fédération. Elle a aidé la Somalie à renforcer l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité et a apporté un appui technique au Gouvernement fédéral concernant la protection et la promotion des droits humains.

29. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC a exercé ses bons offices dans le cadre de la transition politique au Tchad. Il a également entrepris une mission de bons offices à Sao Tomé-et-Principe, où il s'est rendu conjointement avec le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale au lendemain des événements du 25 novembre 2022. Le BRENUAC a continué d'assurer le secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui a fourni un cadre aux États de la sous-région pour le renforcement de la confiance et la prévention et le règlement des conflits.

30. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a soutenu la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, notamment par la diplomatie de la navette et en apportant un soutien au Mécanisme régional de suivi, qui a tenu son onzième sommet à Bujumbura (Burundi) le 6 mai 2023. Le Bureau de l'Envoyé spécial a apporté un soutien logistique, politique, financier et technique au processus de Nairobi, mené par la Communauté d'Afrique de l'Est, et au processus de Luanda, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le Bureau a également soutenu les démarches entreprises par l'Union africaine pour rassembler toutes les entités et initiatives régionales impliquées dans la résolution de la crise dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région.

31. L'UNOWAS a mené une action de diplomatie préventive et de prévention des conflits dans la région, en étroite coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Dans le contexte de la tentative de changement anticonstitutionnel de gouvernement qui se déroule au Niger depuis le 26 juillet 2023,

le Bureau a offert ses bons offices à la Communauté pour trouver une solution pacifique et diplomatique à la crise. Il a facilité les consultations et la concertation entre les acteurs politiques dans les pays qui ont tenu des élections et est resté mobilisé pour garantir le retour à l'ordre constitutionnel au Burkina Faso, en Guinée et au Mali. Il a également dialogué avec les États Membres pour promouvoir la bonne gouvernance, l'état de droit, les droits humains et la participation des femmes et des jeunes aux processus politiques et aux processus de paix. Il s'est également concentré sur l'analyse des effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité dans la région. Le Bureau a soutenu la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, et a appuyé l'action menée par le secrétariat exécutif du Groupe de cinq pays du Sahel pour préserver la cohésion du Groupe après le retrait du Mali. La Commission mixte Cameroun-Nigéria, présidée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, a facilité l'application de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria.

Amériques

32. Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti a usé de ses bons offices pour soutenir un dialogue intra-haïtien inclusif, a épaulé sur les plans stratégique et consultatif le développement de la police, et a mené une action dans le domaine de la promotion et de la protection des droits humains. À cette fin, il a dialogué avec des parties prenantes haïtiennes de toutes les tendances politiques et avec des organisations de la société civile, dont des groupes de femmes, et s'est coordonné avec les acteurs régionaux. Conformément à la résolution 2645 (2022) du Conseil de sécurité, le Secrétariat a mené des consultations sur les options envisageables pour renforcer le soutien à la sécurité en vue de lutter contre les niveaux élevés de violence en bande organisée. Les conclusions en ont été communiquées dans la lettre datée du 8 octobre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/747), dans laquelle ce dernier a recommandé le déploiement d'une force armée spécialisée internationale pour aider la Police nationale d'Haïti à faire face à la menace posée par les bandes armées.

33. Dans sa résolution 2655 (2022), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 31 octobre 2023 le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. La résolution 2673 (2023) a élargi le mandat de la Mission pour y inclure le suivi de la mise en œuvre de la réforme rurale intégrale et du chapitre ethnique de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Les pourparlers de paix entre le Gouvernement et l'Ejército de Liberación Nacional (Armée de libération nationale) ont repris en novembre 2022, avec le soutien des bons offices du Secrétaire général par l'intermédiaire de son Représentant spécial pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Les pourparlers de paix ont abouti à un accord de cessez-le-feu qui est entré en vigueur le 3 août. À la demande du Gouvernement et de l'Ejército de Liberación Nacional, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2694 (2023), a donné pour mandat à la Mission de surveiller et de vérifier l'application du cessez-le-feu.

Asie et Pacifique

34. Dans sa résolution 2678 (2023), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 17 mars 2024 le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Dans sa résolution 2679 (2023), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de procéder à une évaluation intégrée et indépendante et de la lui présenter au plus tard le 17 novembre 2023, l'objectif étant de formuler des recommandations pour une stratégie intégrée et cohérente afin de relever les défis auxquels l'Afghanistan devait faire face actuellement. Le 5 avril, le Ministre des affaires

étrangères de facto, Amir Khan Motaqi, a informé verbalement la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan et chef de la MANUA de la décision d'imposer au personnel féminin afghan des Nations Unies de graves restrictions qui prendraient effet immédiatement. L'Organisation des Nations Unies a condamné cette décision et demandé au personnel recruté sur le plan national – femmes et hommes – de ne pas se présenter dans les bureaux, à quelques exceptions près pour l'exécution de tâches essentielles. Ce dispositif, qui reste en vigueur à la MANUA, fait l'objet d'un suivi permanent. La MANUA maintient toutes ses relations avec les autorités de facto en vue de trouver un moyen d'annuler ces mesures.

35. Jusqu'à la fin de son mandat en juin 2023, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar a œuvré à mobiliser la communauté internationale et les principales parties prenantes dans la région pour créer des conditions propices au retour durable et librement consenti, dans la sécurité et dans la dignité, des réfugiés rohingya. S'entretenant avec les principales parties prenantes au Myanmar, l'Envoyée spéciale a plaidé en faveur de mesures pragmatiques visant à mettre fin à la violence et à rétablir un régime civil fondé sur la volonté et les besoins de la population. L'Envoyée spéciale a travaillé en complémentarité avec l'Envoyé spécial de la présidence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour soutenir la mise en œuvre du consensus en cinq points de l'ASEAN. Le 1^{er} août 2023, l'armée a prolongé l'état d'urgence de six mois, dans un contexte d'intensification de la violence et des conflits dans tout le pays.

Europe et Asie centrale

36. Le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève a coopéré étroitement avec l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour coprésider les discussions internationales de Genève sur la sécurité et la stabilité. Malgré l'aggravation des tensions géopolitiques, les coprésidents ont continué de tendre la main à tous les participants afin d'encourager un dialogue constructif et de progresser sur les points essentiels de l'ordre du jour relatifs au non-recours à la force et aux dispositions internationales en matière de sécurité, ainsi que sur les questions humanitaires, telles que le retour des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des réfugiés.

37. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a exercé ses bons offices, soutenu la coopération régionale et mis en œuvre des activités dans ses domaines prioritaires, tels que la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme, la gestion des eaux transfrontières et l'autonomisation des femmes et des jeunes. En partenariat avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Centre a été à l'origine d'initiatives visant à lutter contre la radicalisation et le terrorisme sur la base de la version actualisée du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en Asie centrale. Le Centre a offert aux fonctionnaires et aux expertes et experts un cadre pour renforcer le dialogue et mettre en commun les meilleures pratiques en matière de gestion des eaux transfrontières.

38. Le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre a activement échangé avec les communautés chypriote grecque et chypriote turque pour favoriser des initiatives de renforcement de la confiance et faciliter des pourparlers à même de contribuer à créer des conditions propices à la reprise des négociations officielles. Le Conseiller spécial adjoint a lancé des démarches visant à revitaliser les travaux des comités techniques conjoints. Ces démarches ont permis de conclure plusieurs accords sur des questions touchant à la vie quotidienne des Chypriotes, contribuant ainsi à instaurer la confiance et à maintenir ouvertes les voies de dialogue entre les deux parties. En mars 2023, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et

à la consolidation de la paix s'est rendue à Chypre, au nom du Secrétaire général, pour se concerter avec les personnalités de premier plan et les autres parties prenantes des deux communautés.

Moyen-Orient

39. Le 30 mai 2023, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2682 \(2023\)](#) prorogeant le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) jusqu'au 31 mai 2024. Dans cette résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de procéder, avant le 31 mars 2024, à un examen indépendant stratégique pour évaluer les menaces qui pesaient actuellement sur la paix et la sécurité de l'Iraq, s'assurer que les tâches et les priorités confiées à la MANUI étaient toujours pertinentes, et évaluer les possibilités d'aider le Gouvernement iraquien à renforcer une coopération régionale efficace. L'examen devrait également comprendre la formulation de recommandations tendant à optimiser le mandat, la structure et les effectifs de la Mission.

40. Le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban s'est attaché avec les parties prenantes libanaises et les partenaires internationaux à préserver la stabilité du pays, malgré la crise multiforme qu'il traverse. Le 27 octobre 2022, la Coordonnatrice spéciale a organisé une réunion présidée par les États-Unis d'Amérique dans les locaux de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban à Naqoura, au cours de laquelle l'accord sur la frontière maritime entre le Liban et Israël a été officialisé par deux échanges séparés de lettres avec les États-Unis. La Coordonnatrice spéciale a travaillé en étroite collaboration avec la communauté internationale, appelant à l'élection rapide d'un président ou d'une présidente au Liban et à la formation d'un gouvernement, processus qui restent en suspens. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a continué d'établir des rapports sur l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité.

41. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient s'est employé avec les parties et les partenaires régionaux et internationaux à désamorcer les tensions sur le terrain et à encourager la progression d'une solution des deux États au conflit israélo-palestinien qui soit juste et globale. Le Coordonnateur spécial s'est activement concerté avec toutes les parties prenantes pour parvenir à une cessation des hostilités entre Israël et les groupes armés dans la bande de Gaza en août 2022 et en mai 2023, et pour s'attaquer aux facteurs de conflit en Cisjordanie occupée. Le Bureau a collaboré avec les parties et les partenaires des Nations Unies pour garantir la poursuite de la fourniture d'une aide humanitaire et d'une aide au développement essentielles au peuple palestinien. Le Coordonnateur spécial a poursuivi son action pour remédier aux problèmes budgétaires et socioéconomiques dans le Territoire palestinien occupé, renforcer les capacités institutionnelles de l'Autorité palestinienne et formuler des solutions durables qui fassent progresser la réalité des deux États.

42. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie s'est efforcé de promouvoir un terrain d'entente entre les parties prenantes à l'appui d'une solution politique au conflit syrien sous l'égide de l'ONU, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Les efforts se sont concentrés sur les points suivants : instaurer la confiance, promouvoir une diplomatie internationale constructive entre les principales parties prenantes pour soutenir le processus, lever les obstacles pour que la Commission constitutionnelle siège à nouveau et régler ses problèmes de fond, poursuivre la libération des détenus et des personnes enlevées et la communication d'informations sur les personnes disparues, plaider en faveur d'un accès humanitaire sans entrave, et appeler à un cessez-le-feu à l'échelle nationale.

43. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen a noué un dialogue avec un large éventail de parties prenantes yéménites, dans le but de lancer un processus politique inclusif à plusieurs volets visant à mettre un terme au conflit. Malgré l'expiration en octobre 2022 de la trêve négociée par l'ONU, les niveaux de violence sont restés les plus bas depuis le début du conflit en 2015. De nombreux éléments de la trêve ont continué de bénéficier à la population, en particulier l'entrée de carburant et de marchandises dans les ports de Hodeïda et les vols commerciaux au départ de l'aéroport de Sanaa. Il n'y a pas eu d'attaques transfrontalières des houthistes contre les pays voisins ni de frappes aériennes de la coalition dirigée par l'Arabie saoudite au Yémen.

44. La Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda a aidé les parties à mettre en œuvre l'Accord en mettant l'accent sur les activités de liaison et de désescalade, ainsi que sur le soutien aux initiatives en matière de lutte contre les mines, d'affaires civiles et de questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité.

Travaux des groupes et équipes de surveillance des sanctions

45. Les 6 décembre 2022 et 2 mai 2023, le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité deux rapports ([S/2022/910](#) et [S/2023/308](#)) conformément à la résolution [2635 \(2022\)](#) du Conseil, concernant les autorisations d'inspecter en haute mer, au large des côtes libyennes, les navires à destination et en provenance de la Libye pour veiller au strict respect de l'embargo sur les armes. Par sa résolution [2644 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 novembre 2023 le mandat du Groupe d'experts sur la Libye. Par sa résolution [2684 \(2023\)](#), le Conseil a prolongé les autorisations de 12 mois et prié le Secrétaire général de lui faire rapport 6 et 11 mois après l'adoption de la résolution, sur l'application de celle-ci.

46. Le mandat du Groupe d'experts sur la République centrafricaine a été prolongé jusqu'au 31 août 2024 par la résolution [2693 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité. En outre, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Groupe d'experts sur le Mali jusqu'au 30 septembre 2023 dans sa résolution [2649 \(2022\)](#).

47. Le 21 octobre 2022, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2653 \(2022\)](#), qui a imposé des sanctions ciblées aux personnes et entités responsables ou complices d'actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité d'Haïti. Le Conseil a mis en place un comité chargé de suivre la mise en œuvre de ces mesures et prié le Secrétaire général de créer, pour une période initiale de 13 mois, un groupe de quatre experts. Ces experts ont été nommés le 30 décembre 2022.

48. Dans une lettre datée du 15 septembre 2022 adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2022/698](#)), le Secrétaire général a formulé des recommandations visant à améliorer la capacité de gestion des armes et des munitions de la Somalie, et présenté des options concernant les objectifs de référence qui pourraient guider le Conseil de sécurité dans son examen de l'embargo sur les armes. Par sa résolution [2662 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a renouvelé jusqu'au 15 décembre 2023 le mandat du Groupe d'experts sur la Somalie. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a décidé que le Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution [751 \(1992\)](#) sur la Somalie serait désormais dénommé « Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution [751 \(1992\)](#) concernant les Chabab ».

49. Dans sa résolution [2663 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 novembre 2023 le mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#). Par sa résolution [2675 \(2023\)](#), le Conseil a prorogé jusqu'au 15 décembre 2023 le mandat du Groupe d'experts sur le Yémen.

50. Par sa résolution [2676 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 12 mars 2024 le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan. Dans sa résolution [2688 \(2023\)](#), le Conseil a prorogé jusqu'au 1^{er} août 2024 le mandat du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo.

51. Dans sa résolution [2680 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 avril 2024 le mandat du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée. Par sa résolution [2683 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 1^{er} juillet 2024 le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud. Le Secrétaire général a également présenté deux rapports au Conseil de sécurité ([S/2022/490](#) et [S/2022/912](#)) sur l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#).

VI. Grandes questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales

Programme pour les femmes et la paix et la sécurité

52. La mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité constitue une priorité stratégique des missions politiques spéciales. Celles-ci se sont activement attachées à renforcer la sensibilisation et le soutien en faveur d'une participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix et aux processus politiques, notamment en proposant des mesures ciblées, en fournissant des services d'experts en matière de genre et en veillant à ce que des contacts réguliers soient pris avec les groupes de défense des droits des femmes pour éclairer les travaux menés en faveur de la paix.

53. Dans le cadre de l'application de la résolution [2493 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a continué d'organiser des réunions stratégiques de haut niveau adaptées au contexte afin de concevoir et de soutenir des processus inclusifs qui favorisent la participation pleine, égale et véritable des femmes. S'est ainsi tenue en mai 2023 une session avec la MANUL, qui a abouti au lancement d'un plan de mission sur la médiation inclusive qui traitait des questions relatives à la protection et à la participation des femmes. Le Département a également soutenu des mécanismes d'inclusion en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen, qui se sont concentrés sur la promotion de l'inclusion des femmes dans les gouvernements, les parlements et les processus de paix, ainsi que sur l'organisation de réunions périodiques avec des organisations de femmes de la société civile.

54. En Colombie, la Mission de vérification a aidé les organisations de femmes à participer activement aux efforts de consolidation de la paix, y compris aux nouvelles initiatives de paix menées dans le cadre de la politique nationale de « paix totale », ainsi qu'à l'élaboration du premier plan d'action national sur la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité. Les consultations régulières menées par la Mission de vérification et l'équipe de pays des Nations Unies avec ces groupes et des activités de sensibilisation de haut niveau ont contribué à l'inclusion d'ex-combattantes dans les processus de prise de décision et à l'avancement de figures féminines de la société civile et de défenseuses des droits humains.

55. En Somalie, en mai 2023, la MANUSOM a créé, aux côtés du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Fonds des Nations Unies pour la population et des présidentes somaliennes du Parlement fédéral, le forum des femmes parlementaires et des responsables des Nations Unies en Somalie en tant qu'espace pour soutenir les efforts somaliens en matière de législation prioritaire relative au genre, l'inclusion véritable des femmes dans le Conseil

consultatif national, la mise en œuvre d'un objectif de 30 % pour la participation des femmes aux prochaines élections nationales et le renforcement des capacités des femmes parlementaires.

Les jeunes et la paix et la sécurité

56. La participation véritable des jeunes est essentielle à la réalisation des objectifs en matière de développement durable, de paix et de sécurité, de droits humains et d'égalité des genres. En avril 2023, la note d'orientation intitulée « Participation véritable des jeunes à l'élaboration des politiques et à la prise des décisions » (A/77/CRP.1/Add.2) a été soumise aux États Membres pour examen. Dans ce document, le Secrétaire général a appelé les États Membres à s'engager fermement en faveur d'une participation véritable des jeunes à la prise des décisions aux niveaux local, national, régional et mondial et à systématiser la participation véritable des jeunes, y compris dans tous les mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies.

57. Plusieurs missions politiques spéciales ont appuyé la participation effective de groupes de jeunes aux processus politiques et aux processus de paix. Au Soudan, avant que des combats de grande ampleur n'éclatent le 15 avril 2023, la MINUATS a organisé des consultations avec des organisations de la société civile dirigées par des jeunes, des comités de résistance et des jeunes leadeuses pour faciliter la prise en compte de leurs points de vue et de leurs idées dans le processus politique intra-soudanais. En Colombie, la Mission de vérification a soutenu plusieurs manifestations avec des jeunes pour discuter de l'état de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et de l'action plus générale de consolidation de la paix.

58. Les missions politiques spéciales ont également encouragé la mobilisation des jeunes sur les questions liées aux changements climatiques. En Somalie, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Gouvernement suédois, la MANUSOM a soutenu la création d'une plateforme qui a facilité le travail et les activités de sensibilisation des jeunes défenseurs et défenseuses du climat. En Iraq, la MANUI a fourni un soutien technique et un encadrement aux jeunes en matière d'exercice de responsabilités, de prise de décisions et de communication afin de renforcer leur participation aux processus politiques liés au climat.

59. Les missions politiques spéciales ont également défendu le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité au niveau régional. En décembre 2022, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a organisé le quatrième dialogue régional entre les gouvernements d'Asie centrale et les diplômés de son Académie de diplomatie préventive, qui a donné aux jeunes la possibilité de partager avec des responsables de haut niveau leurs réflexions sur la paix et la sécurité dans la région et au-delà. Le programme de formation annuel a commencé au début de l'année 2023 avec 36 participantes et participants représentant cinq pays d'Asie centrale et l'Afghanistan.

Consolidation et pérennisation de la paix

60. Les missions politiques spéciales ont continué de jouer un rôle important d'appui aux États Membres dans une série d'activités de consolidation de la paix. Grâce à leur travail intégré avec les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnateurs et coordonnatrices résidents, elles soutiennent la mise en œuvre d'activités prioritaires inclusives, dirigées et prises en main par les pays dans le domaine de la consolidation de la paix. Au cours de la période considérée, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé un montant de 37,4 millions de dollars pour des projets à mener dans le cadre de missions politiques spéciales. La demande

pour ce type de soutien reste très élevée. Cependant, il reste très difficile de garantir un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix. L'application de la résolution 76/305 de l'Assemblée générale est dès lors d'une importance cruciale.

61. En collaboration avec les missions politiques spéciales, le Fonds pour la consolidation de la paix a mené des projets de consolidation de la paix pour faire avancer les processus de paix. En Colombie, le Fonds a approuvé 9 millions de dollars pour soutenir des initiatives conformes à l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable de 2016. Cet investissement a été mis au point en consultation avec la mission politique spéciale et comprenait un projet de soutien à la mise en œuvre de services de soins familiaux visant à autonomiser les ex-combattantes dans le processus de réintégration.

62. Les missions politiques spéciales mettent également en œuvre le programme de consolidation de la paix au niveau régional. En Afrique centrale, le BRENUAC a travaillé au renforcement des capacités régionales de consolidation de la paix et des infrastructures régionales en faveur de la paix. Avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix, et en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le BRENUAC met actuellement en place un réseau de 1 800 jeunes bâtisseurs et bâtisseuses de paix au Cameroun, au Gabon et au Tchad. Ces bâtisseurs et bâtisseuses de paix suivront une formation qui les aidera à repérer les signes précurseurs d'un conflit violent, à participer aux initiatives locales de médiation et de règlement des conflits et à élaborer des stratégies de lutte contre la criminalité organisée et les trafics, y compris la traite des êtres humains.

63. En Afrique de l'Ouest, le Fonds pour la consolidation de la paix a collaboré avec l'UNOWAS, les équipes de pays des Nations Unies et les partenaires régionaux pour définir les priorités en matière de consolidation de la paix et maximiser les retombées collectives des activités de consolidation de la paix des Nations Unies dans la région. Les récents événements complexes survenus sur la scène politique et régionale, y compris les changements anticonstitutionnels de gouvernement dans de nombreux pays, l'instabilité autour des élections et la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent, ont eu des conséquences sur le soutien du Fonds en Afrique de l'Ouest et éclairé les décisions s'y rapportant. En Guinée, le Fonds pour la consolidation de la paix a soutenu le pays après le coup d'État militaire de 2021 et finance actuellement plusieurs initiatives visant une transition plus pacifique et inclusive.

Représentation géographique et représentation équilibrée des genres

64. Aux termes de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible doit être dûment prise en considération. Promouvoir la diversité géographique est non seulement une obligation juridique inscrite dans la Charte mais également un élément déterminant pour garantir l'efficacité et la légitimité de l'ONU comme organisation universelle. Le Secrétaire général demeure déterminé à promouvoir la diversité du personnel.

65. En mai 2023, la répartition des 1 656 membres du personnel recrutés sur le plan international de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de celle des agents du Service mobile en poste sur le terrain dans des missions politiques spéciales s'établissait comme suit : Groupe des États d'Europe occidentale et autres États : 32,0 % ; Groupe des États d'Afrique : 26,5 % ; Groupe des États d'Asie et du Pacifique : 22,8 % ; Groupe des États d'Europe orientale : 12,1 % ; Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes : 5,6 %. Parmi les 2 029 membres

du personnel recruté sur le plan local de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées, la répartition s'établissait comme suit : Groupe des États d'Asie et du Pacifique : 69,4 % ; Groupe des États d'Afrique : 19,1 % ; Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes : 9,8 % ; Groupe des États d'Europe occidentale et autres États : 1,3 % ; Groupe des États d'Europe orientale : 0,2 %.

66. Le Secrétaire général reste également déterminé à parvenir à la parité des genres dans l'ensemble de l'Organisation, y compris dans les missions politiques spéciales déployées sur le terrain. En mai 2023, 37,7 % des membres du personnel de ces missions recrutés sur le plan international étaient des femmes, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente (36,8 %). Parmi les membres du personnel recruté sur le plan local, 20,0 % étaient des femmes, ce qui représente là aussi une légère augmentation (19,6 % précédemment).

VII. Observations

67. Au cours des 75 dernières années, les missions politiques spéciales ont joué un rôle déterminant dans la promotion de la diplomatie préventive, le règlement des conflits et la pérennisation de la paix. Les activités et les réalisations des missions politiques spéciales démontrent la contribution vitale qu'elles apportent, même si elles doivent faire face à un environnement opérationnel plus instable.

68. Le rôle que joue l'Organisation Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales – et dont les missions politiques spéciales constituent un élément central – s'est avéré crucial à maintes reprises, en particulier dans les périodes difficiles : l'Organisation a accompagné les États Membres dans leur action visant à mettre fin aux injustices du colonialisme et aux conflits dans le monde entier, à renforcer l'état de droit et à faire reconnaître et respecter les droits humains fondamentaux. Face à la division croissante et aux menaces interdépendantes qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, la contribution des missions politiques spéciales à l'action multilatérale en faveur de la paix sera essentielle.

69. Comme le souligne le Nouvel Agenda pour la paix, le choix qui se présente à nous est clair. Si les avantages de la coopération internationale ne deviennent pas plus tangibles et plus équitables, et si les États ne parviennent pas à gérer leur concurrence et à dépasser leurs divisions actuelles pour trouver des solutions pragmatiques aux problèmes mondiaux, la souffrance humaine s'aggravera. C'est maintenant qu'il faut agir. Je compte sur la pleine adhésion des États Membres aux différentes propositions que j'ai avancées dans ma note d'orientation.

70. Il y a dix ans, mon prédécesseur présentait le premier rapport sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales (A/68/223). La participation active des États Membres aux débats de la Quatrième Commission et leur interaction régulière avec le Secrétariat ont contribué à une meilleure connaissance des objectifs, des rôles et des fonctions des missions politiques spéciales, ainsi qu'à un soutien plus appuyé à leur travail. Le soutien continu des États Membres aux missions politiques spéciales est un élément clé de leur capacité à s'acquitter de leur mandat avec succès. Une dimension importante de ce soutien est l'unité politique derrière les efforts de mes représentantes et envoyées spéciales et de mes représentants et envoyés spéciaux, pour qui l'appui de la communauté internationale est la monnaie et la source de légitimité la plus importante. Je note également, à cet égard, que la question des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales demeure en suspens.

71. Je voudrais rendre hommage à mes représentantes, conseillères et envoyées spéciales et à mes représentants, conseillers et envoyés spéciaux, ainsi qu'aux

membres dévoués et courageux du personnel de l'ONU et du personnel apparenté affectés aux missions politiques spéciales déployées dans le monde entier, qui travaillent souvent dans des conditions difficiles pour faire progresser la diplomatie pour la paix et honorer la promesse inscrite dans la Charte des Nations Unies. Je les remercie chaleureusement de leur travail et de leur dévouement.

Annexe

Missions politiques spéciales des Nations Unies (au 15 juillet 2023)

Envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

1. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre
2. Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide
3. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental
4. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité
5. Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève
6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie
7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen
9. Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda
10. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar
11. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique

Équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

12. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo
13. Groupe d'experts sur le Soudan
14. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée
15. Groupe d'experts sur la Libye
16. Groupe d'experts sur la République centrafricaine
17. Groupe d'experts sur le Yémen
18. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud
19. Groupe d'experts sur le Mali
20. Groupe d'experts sur la Somalie
21. Groupe d'experts sur Haïti
22. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
23. Application de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité
24. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive
25. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

26. Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes
27. Bureau du Médiateur auprès du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés

Bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

28. Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban
29. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient¹
30. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
31. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
32. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
33. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
34. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
35. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale
36. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine²
37. Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria
38. Mission d'appui des Nations Unies en Libye
39. Mission de vérification des Nations Unies en Colombie
40. Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
41. Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

¹ Financé au moyen du budget ordinaire mais non inscrit à la rubrique « Missions politiques spéciales ».

² Financé partiellement au moyen du budget ordinaire mais non inscrit à la rubrique « Missions politiques spéciales ».